



SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN 2014

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, PIQUOIS, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes AGNOLA, HECTOR, AMABLE, BOUNIOUX, LEMARGUE, AUBRY, M.M. CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Chatenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M. OZOG, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M. JEGO, Mme DE SAINT LOUP, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », Mme GRIERE, M. SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. FONTELLIO, MARTIN, représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », M. MUNOZ, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. GRELET représenté par CHAUVET.

Absents : Mme BRANCO (Balloy), M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS, Mme APPERT (Gurcy-le-Châtel), M. SAURET (Villeneuve-les-Bordes), M. RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. BOLZE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Absents excusés : M. RICHETIN.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation des Procès-Verbaux du 17 mars et 19 mai 2014

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Approbation du compte administratif – exercice 2013

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013, tel qu'il lui a été présenté.

Approbation du compte de gestion du Trésorier – exercice 2013

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2013, dressé par Monsieur le Trésorier du Syndicat, qui n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de l'exercice 2013

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation des Résultats de l'exercice 2013.



Approbation du rapport d'activités 2013

Les membres du Conseil Syndical prennent acte du rapport d'activités du Syndicat pour l'Exercice 2013.

Indemnités des frais de transport pour les élus du Syndicat

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à rembourser les frais de déplacement des élus du SIRMOTOM, à inscrire les crédits nécessaires au budget, et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Indemnité de conseil allouée au Comptable Public

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur SAMBRAS, Comptable Public, à fixer le taux de celle-ci en fonction de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014 à l'article 6225, chapitre 011, et à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Remboursement des frais de déplacement et de mission du personnel du Syndicat

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à appliquer les conditions de remboursement des frais de déplacement, de mission et d'indemnisation en cas de déplacements du personnel du Syndicat, à signer tous les actes relatifs aux effets de la délibération, et à appliquer les dispositions de la délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité.

Création d'un poste de chargé d'études à temps complet

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à créer un emploi non permanent de technicien territorial, pour le poste de chargé d'études, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire (cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et rémunéré sur la grille de technicien territorial) à compter du 1^{er} septembre 2014, à compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité, à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget du Syndicat, et à signer tous les actes ou documents aux effets ci-dessus.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité, à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant, au budget du Syndicat, à appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité, et à passer un avenant en moins valu au contrat de collecte en cours.



Autorisation donnée au Président à lancer l'opération « Fourniture gratuite de lombricomposteurs pour réduire le gisement des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles »

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer l'opération « Fourniture gratuite de lombricomposteurs pour réduire le gisement des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles ».

Généralisation de l'opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à généraliser l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets », à demander une participation financière de vingt euros à chaque foyer sélectionné, à créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la perception de cette contribution, à prendre les arrêtés correspondants à la création de cette régie de recettes, à fixer à 1 000,00 euros, le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, à demander au régisseur de verser au trésorier le montant de l'encaisse une fois par mois même si le montant de l'encaisse n'a pas atteint les 1 000,00 euros, à ne pas assujettir le régisseur à un cautionnement selon la réglementation en vigueur, à dispenser le régisseur d'une indemnité de responsabilité.

Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France pour la généralisation de l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter des aides auprès du Conseil Régional Ile-de-France, et à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aides.

Résiliation des conventions :

- tripartite SMETOM de Poigny, SIRMOTOM de Montereau et SYTRADEM concernant la co-direction administrative du SYTRADEM ;
- tripartite avec le SYTRADEM pour le remboursement des frais occasionnés par les interventions des agents du SIRMOTOM et du SMETOM.

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à procéder à la résiliation de ces deux conventions.

Information sur la signature des contrats :

- Location DIAC pour le véhicule kangoo
- Nettoyage des vitres BME PROPLETE
- Pages-Jaunes
- Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM
- Assurances : Responsabilité civile - Véhicule Kangoo - Déchetteries de Montereau et de Voulx - Hôtel de l'Intercommunalité.

Les membres du Conseil Syndical prennent acte à l'unanimité, de la signature des contrats ci-dessus.

Affaires et questions diverses